

Dépêche du 15 juin 2011 de Frédéric Auzanneau, de l'[AEDD](#)

Écologie industrielle : « Les entreprises peuvent réaliser des gains financiers » (Orée)

« Nous avons mis en place des collectes mutualisées de déchets. Le gain économique, pour la vingtaine d'entreprises qui y participent, est de l'ordre de 20 %, grâce principalement à l'optimisation de leur transport. Toutes les entreprises sont concernées par cette mutualisation : pas seulement les plus grandes, les PME aussi. » Voici ce que déclare Agnès Delamare, chef de projet inventaire des flux dans l'association d'entreprises Ecopal (Écologie économie partenaires dans l'action locale) basée à Dunkerque (Nord), mardi 14 juin 2011, lors de la conférence de clôture à Paris du projet Comethe (conception d'outils méthodologiques et d'évaluation pour l'écologie industrielle) par l'association Orée en charge de sa coordination.

Inspirée du fonctionnement des écosystèmes naturels, l'écologie industrielle vise à réaliser des synergies entre les acteurs économiques : valorisation locale des déchets qui se substituent à des matières premières « neuves » et des ressources naturelles, mutualisation de moyens et de services... « L'objectif est de boucler autant que possible les cycles de matières et d'énergie et de tendre vers des circuits courts à l'échelle d'un territoire, d'une filière, d'une zone urbaine, d'une zone industrielle, afin de limiter les impacts environnementaux des activités », explique Orée.

Comethe est un programme de « recherche-action » mené dans le cadre du programme Precodd (Programme de recherche écotecnologies et développement durable) de l'ANR (Agence nationale de la recherche) entre 2008 et 2011, doté d'un budget d'environ 1,7 million d'euros. Il avait pour objectif de développer des outils méthodologiques et informatiques d'évaluation et d'aide à la décision pour la mise en oeuvre de démarches d'écologie industrielle sur des parcs d'activités (L'AEDD n°[9225](#)). Il a également obtenu le soutien de la Caisse des dépôts.

CINQ TERRITOIRES

Comethe s'est appuyé sur plusieurs « territoires pilotes » : trois zones d'activités via le Club d'écologie industrielle de l'Aube, le territoire dunkerquois à travers Ecopal, l'espace économique Métropole Savoie via le pilotage du Technopôle Savoie-Technolac, le site industrialo-portuaire du Pouzin géré par la Compagnie nationale du Rhône (Ardèche), et la zone d'activités de Lagny-sur-Marne gérée par la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire (Seine-et-Marne).

« Une quarantaine de projets d'écologie industrielle existent en France », indique à AEDD Paul Schalchli, chef de projet écologie industrielle chez Orée. Par exemple, dans l'Aube, « l'eau est réutilisée, et on récupère les calories des effluents d'un industriel papetier », indique-t-il, parmi d'autres actions initiées sur les terrains d'expérimentation, citées le 14 juin. « Les gains financiers que les entreprises peuvent réaliser, voilà ce qui permet de les accrocher. Cela peut être des économies d'échelle, par exemple, quand on mutualise certains services. En ce qui concerne la valorisation énergétique ou matière des déchets, les entreprises évitent des coûts de traitement, voire réalisent des bénéfices. »

UN SITE INTERNET OPÉRATIONNEL FIN JUIN

Un [site internet](#) a été réalisé pour « accompagner la mise en oeuvre de l'écologie industrielle sur une zone d'activités ». Opérationnel fin juin, il « hébergera la méthode et les outils à destination des praticiens ». Organisé en quatre modules qui détaillent les étapes de la démarche (1), cette méthodologie comporte 25 « fiches actions », comme « l'identification des synergies potentielles » (fiche 8), à l'aide notamment d'une base de données commune aux entreprises.

« Le site internet intéressera ces porteurs de projets, qu'ils soient dans les entreprises ou les collectivités - agglomérations, clubs d'entreprises, chambres de commerce et d'industrie, gestionnaires de zones d'activité économique... », assure Paul Schalchli. Par ailleurs, un rapport scientifique sera également remis à l'ANR « fin juin ».

DES ÉCUEILS

« Jusqu'à il y a peu, seules quelques expériences pionnières ont été menées en France en matière d'écologie industrielle. Avec Comethe, nous avons pu identifier certains écueils à son développement », estime Paul Schalchli. Il y a d'abord la capacité d'une structure à fédérer les acteurs locaux, qu'il faut convaincre de l'intérêt de s'impliquer. » Il poursuit : « Le plus délicat, c'est d'enclencher la démarche. Plus on avance et plus cela devient concret pour les entreprises. » « Il faut faire changer les mentalités, réunir des entreprises est une première étape. La concrétisation des synergies, ensuite, est un travail de longue haleine qui nécessite des temps d'échanges et de rencontre, des partenariats forts, et d'accompagner les entreprises », complète Agnès Delamare.

« Il faut aussi regarder la question de l'acceptabilité [par les populations locales] », estime Ghislaine Hierso, présidente de l'association Orée, « ce qui soulève celle du débat et de la concertation. » Elle pointe enfin « la réglementation sur les installations classées parmi les embûches possibles à la valorisation des déchets ».

(1) Module 1 : analyser le potentiel des entreprises et du territoire. Module 2 : étudier la faisabilité des « synergies éco-industrielles ». Module 3 : définir les scénarios de mise en œuvre. Module 4 : intégrer la démarche dans une stratégie de développement durable du territoire.